



C
A
N
T
E
L
O
U
P
E
N
B
R
I
E

ÉDITORIAL

Dans quelques jours, nous tournerons la page de l'année 2004. Avec ce bulletin de liaison nous vous donnons les informations de ce dernier trimestre.

Tout d'abord, un point sur le dossier de la Ferme, notre espace du temps libre. Je peux dire qu'en ce moment cet équipement ne nous laisse guère de temps libre !..

Si nous nous rendions compte, au fur et à mesure des rendez-vous hebdomadaires, que le chantier ne se déroulait pas normalement (le mot est bien faible), au moment de l'achèvement des travaux et de la clôture des comptes, nous sommes confrontés à une quantité importante de malfaçons imputables à certaines entreprises et, plus grave, à des erreurs et à l'incompétence flagrante du cabinet coordonnateur de ce chantier.

Bien entendu, je n'entrerai pas ici dans le détail, mais ces graves difficultés nous empêchent d'ouvrir la totalité des locaux, notamment le Centre de loisirs pour nos enfants. Alors que, de notre côté, tout avait été prévu et organisé pour que l'ouverture de cette ferme, à tous les utilisateurs, soit effective au début de septembre dernier.

Aujourd'hui, rien ne nous permet de dire que le Centre de loisirs pourra enfin ouvrir ses portes à la rentrée des congés de Noël. Je le regrette amèrement.

Sachez tout de même que nous mettons tout en œuvre pour que les auteurs de cet énorme désagrément assument leurs responsabilités pour nous permettre l'occupation de ces locaux le plus tôt possible.

*
* *

Il n'y a pourtant pas, durant ces derniers mois, que de mauvaises nouvelles à vous annoncer. Après concertation, enquêtes publiques, information soutenue dans ce même bulletin de liaison, le conseil municipal a approuvé, le 4 décembre dernier, notre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

(Suite page 20)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2005

Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 11 septembre et 8 octobre 2004

M. le maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du compte-rendu des conseils municipaux des 11 septembre et 8 octobre 2004.

Aucune observation n'étant formulée, les élus approuvent et signent lesdits comptes-rendus.

Élection d'un Adjoint au Maire

Le conseil, à l'unanimité, abroge la délibération du 30 mars 2004 portant élection de M. Éric TENGA, en qualité d'adjoint au maire chargé de la Jeunesse et des sports.

Le conseil procède à une nouvelle élection.

Après appel de candidatures et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13.
- Bulletins blancs ou nuls : 0.
- Suffrages exprimés : 13.
- Majorité absolue : 9.

A obtenu :

- M. Éric TENGA : treize voix : 13 voix.

M. Éric TENGA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième adjoint au maire et immédiatement installé.

Recensement 2005 : Nomination du coordinateur et désignation d'agents recenseurs

Le conseil, à l'unanimité :

- **décide** de désigner en qualité de coordinateur des opérations de recensement M^{me} Arlette MASQUELIER, Secrétaire de mairie.
- **décide** de désigner quatre agents recenseurs, pour effectuer les opérations de recensement.

FINANCES :

Budget : Décision modificative n° 4-2004

Le conseil adopte, par 12 voix pour et une abstention, la décision modificative n° 4-2004 telle que présentée ci-après :

➤ FONCTIONNEMENT :

o Dépenses :

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général :** + 7 500
 - compte 60623 : Alimentation + 4 000
 - compte 6067 : Fournitures scolaires + 1 800
 - compte 6261 : Frais d'affranchissement + 1 700
- **Chapitre 012 : Charges de personnel :** + 13 000
 - Compte 6411:
 - Rémunération personnel titulaire + 13 000
- **Chapitre 065 :**
 - Autres charges de gestion courante :** + 3 000
 - Compte 6554 : Contribution aux organismes de regroupement + 3 000
- **Chapitre 66 : Charges financières :** + 6 500
 - Compte 6611 : Intérêts des emprunts + 6 500
- **Chapitre 023 :**
 - Virement à la section d'investissement :** - 30 000

➤ INVESTISSEMENT

o Recettes :

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :** - 30 000

o Dépenses :

- **Chapitre 21 :**
 - Immobilisations corporelles :** - 30 000
 - Compte 21316 :
 - Équipement du cimetière - 33 000
- **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :**
 - Compte 1641 : Emprunts en euros + 3 000

Assainissement : Décision modificative d'ordre budgétaire

Le conseil adopte, par 12 voix pour et 1 abstention, la décision modificative d'ordre budgétaire, exercice 2004, suivante :

➤ Dépenses : chapitre 24

Compte 2423 : mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences d'établissements publics de coopération intercommunale..... 174 711,09 €

➤ Recettes : Chapitre 21

Compte 2158 : installations, matériel et outillage technique, autres 174 711,09 €

URBANISME :

Prescription de révision du Plan d'Occupation des Sols de venu Plan Local d'Urbanisme :

Approbation du P.L.U.

Le conseil à l'unanimité :

- APPROUVE, le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Chanteloup-en-Brie, valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été modifié.
- DIT que la présente délibération approuvant le P.L.U. fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal.
- DIT que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Marne-et-Gondoire :

➤ Ratification de l'arrêté préfectoral n° 04/29 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de communes Marne-et-Gondoire en vue de la transformation en Communauté d'agglomération

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes Marne-et-Gondoire aux communes de Carnetin, Dampmart, Pomponne et Thorigny-sur-Marne en vue de la transformation en Communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2005.

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

➤ **Approbation des statuts de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de statuts de la future Communauté d'agglomération, tel que présenté.

Personnel communal : contrats d'assurances des risques statutaires

Le conseil décide, à l'unanimité, de souscrire un contrat d'assurances des risques statutaires auprès de la mutuelle assurance S.M.A.C.L. pour l'année 2005, suivant la proposition d'assurances « Protection statutaire » de la fonction publique territoriale, sur la base d'une cotisation de 5,82 % sur la masse salariale des agents cotisants à la C.N.R.A.C.L. et de 1,63 % sur la masse salariale des agents cotisants à l'IRCANTEC et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

Ferme du Pavillon : Avenant n° 1

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide sur la délibération du 31 janvier 2004, d'annuler l'autorisation de passation d'avenants afférents aux divers lots initialement attribués pour un montant de 69 317 € en raison d'omission d'avenants de moins values.
- Autorise la passation d'avenants afférents aux divers lots initialement attribués pour un montant de 35 762,28 € T.T.C. dont détail joint à la délibération.
- Confirme l'approbation du résultat de la passation de l'appel d'offres du 9 décembre 2003 concernant l'exécution de travaux de fondations nécessaires des bâtiments B2, C1 et C2, conformément au rapport du bureau de contrôle SOCOTEC, où la Société A.M.T. a été retenue pour un montant de travaux de 47 764,65 €
- Autorise M. le maire à signer lesdits avenants.
- Dit que le montant de la dépense relative à ces travaux sera inscrit en crédit aux budgets des exercices concernés.

Convention avec UDEA 77

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer le dossier d'inscription à l'Union départementale de l'enseignement artistique de Seine-et-Marne pour l'année 2004/2005.

Convention avec un intervenant « Marché de Noël »

Le conseil autorise, à l'unanimité moins une abstention, M. le maire à signer le contrat pour un intervenant illustrateur dans le cadre d'une animation pour enfants : création de bandes dessinées, pour un montant total de 120 €

Convention Tai Chi Chuan

Le conseil approuve, à l'unanimité moins une abstention, la convention passée avec M. Cheuk Yin TSÉ, professeur de Tai Chi Chuan, dont la durée est fixée jusqu'au 31 décembre 2004, date à laquelle M. TSÉ devrait présenter à M. le maire le résultat de sa demande de validation d'acquis et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Maison de l'Enfance : Demande de subvention pour travaux de mise aux normes

Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision de principe de solliciter une subvention pour la remise aux normes de

l'office et des locaux de la Maison Jean-Moulin, en vue de permettre la continuité de l'activité de l'association de la Petite Enfance.

CEGELEC : Contrat de l'entretien de l'éclairage public

Le conseil approuve, à l'unanimité, le contrat de l'entretien de l'éclairage public présenté par la société CEGELEC Nord & Est et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

QUALICONSULT : Convention d'abonnement de vérification périodique

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention d'abonnement de vérification périodique relative au groupe scolaire et à la salle des fêtes proposée par QUALICONSULT, pour un montant de 350 € H.T., et autorise M. le maire à signer ladite convention.

PISCINE : Contrat d'utilisation

Le conseil approuve, à l'unanimité, le contrat d'utilisation de la piscine de Lagny-sur-Marne pour les élèves de CE1, pour la période du 8 février au 21 juin 2005, pour un montant de 1 463,52 € et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE : Prorogation du remboursement des frais

Le conseil accepte, à l'unanimité, de reporter au 30 juin 2005, le remboursement à la commune de la participation aux frais d'exploitation de l'association de la Petite Enfance pour l'année 2004 et précise que la participation pour l'année 2005 devra être versée à la commune au cours du second trimestre 2005.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil fixe au samedi 15 janvier 2005 à 18 heures la date de la cérémonie des vœux aux Chanteloupiens.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

✓ **Le point sur les travaux de la ferme du Pavillon**

M. le maire informe le conseil de l'avancement des travaux de la ferme. Ceux-ci sont quasiment terminés exceptés ceux qui ont été mal exécutés.

Le coordonnateur des travaux a commis des erreurs techniques avec les entreprises retenues tout au long de ce chantier. Mais plus grave encore, l'examen des comptes finaux a laissé apparaître des erreurs, d'une incompétence avérée, non sincères au Code des marchés publics.

Il précise qu'une réunion a été organisée avec le percepteur et M. Vartz, responsable du cabinet de coordination du chantier. Ce dernier a indiqué qu'il assumerait les déficiences de son collaborateur.

D'autres réunions sont prévues dont une avec le sous-préfet. S'il n'y a pas d'accord possible ni de solution acceptable et légale la commune sera contrainte d'estimer.

✓ **Comptes-rendus des réunions EPAMarne : bilan financier Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre**

M. le maire informe le conseil que plusieurs réunions ont eu lieu avec le bureau municipal et les responsables de l'Établissement

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

public dont le directeur général pour négocier les participations financières pour équipements publics découlant de la réalisation de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre suite à l'étude financière que le conseil avait souhaité faire réaliser par un cabinet indépendant. Un accord financier satisfaisant pour la commune ayant été trouvé, M. le maire a donné son accord afin que le dossier de réalisation de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre soit présenté au Conseil d'administration de l'EPAMarne, le 17 décembre prochain.

✓ **Compte-rendu de la réunion
EPAMarne/D.D.E./C.C.M.G. : R.D. 5**

M. le maire informe le conseil qu'une réunion avec l'EPAMarne, la D.D.E. et la Communauté de communes Marne-et-Gondoire a été organisée pour examiner l'aménagement de la voie de contournement du centre-bourg (R.D. 5). Cette réunion avec les techniciens compétents a été très intéressante les échanges fructueux.

Dans la logique de ce contournement des flux routiers, la qualité environnementale et la protection des riverains ont été traitées ainsi que les problèmes de sécurité des riverains de la Petite Jonchère.

De même, l'entrée Sud de Chanteloup va être étudiée pour répondre aux besoins de l'installation de la cueillette qui aura son entrée principale avenue de la Jonchère ainsi que la future et nouvelle construction de la maison de retraite de Fontenelle qui a été rendue possible par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il est à noter que le Délégué général de l'Œuvre de l'Hospitalité Familiale a donné son accord de principe à la Communauté de communes Marne-et-Gondoire pour ouvrir au public une partie du parc ainsi que l'allée de Fontenelle. Ce qui permettra la réalisation du maillage des liaisons douces dans ce secteur.

✓ **Compte-rendu de la réunion EPAMarne – Syndicat des Transports**

M. le maire informe le conseil qu'une réunion avec les techniciens de l'EPAMarne et le Syndicat des Transports s'est tenue pour décider des futurs trajets de bus qui desserviront la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre afin de prévoir la largeur des voies et leurs aménagements techniques et qualitatifs.

✓ **Enquête publique : Aménagements pour la gestion des eaux pluviales**

M. le maire informe le conseil qu'une enquête publique va prochainement se tenir à Chanteloup-en-Brie relative aux aménagements pour la gestion des eaux pluviales des bassins versants.

✓ **Compte-rendu de la réunion : Aménagement avenue**

Napoléon

M. le maire informe le conseil qu'une réunion avec M. Lardenois, responsable de la société Promocook et la Communauté de communes Marne-et-Gondoire s'est tenue à la demande de M. Lardenois qui souhaitait que la commune et la C.C.M.G. prennent en charge une partie de la réfection de la voirie de l'avenue Napoléon, très détériorée.

M. le maire a précisé que s'agissant d'une voirie privée, il n'est pas possible, en la circonstance, ni à la commune ni à la Communauté de communes d'engager des fonds publics. M. Lardenois, à l'issue de cette réunion a envisagé de prendre à sa charge la réfection de cette voie.

La direction de la Communauté de communes Marne-et-Gondoire de son côté se rapprochera de l'Agence des espaces verts qui a en charge d'acquiescer le bois de Chigny pour le compte de la région Ile-de-France afin de lui demander l'autorisation de fermer provisoirement cette voirie à la circulation automobile. La commune, quant à elle, demandera à la D.D.E. de réaliser des travaux de réfection à l'entrée Est de l'avenue Napoléon.

Il pourrait être envisagé par les propriétaires de demander à la C.C.M.G. de reprendre cette voie dans son patrimoine.

✓ **Travaux forestiers dans le bois de Chigny**

M. le maire informe le conseil qu'il est intervenu auprès de la direction de l'Agence Foncière et Technique de la Région parisienne concernant les dégradations des chemins dans le bois de Chigny suite aux travaux forestiers ainsi que des voies d'accès à ce massif boisé.

Il indique qu'il a reçu une réponse écrite de l'A.F.T.R.P. précisant que l'entreprise attributaire devra remettre en état les chemins dégradés de son fait, dont l'avenue Napoléon.

LE MAIRE.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal, lors de sa séance du 4 décembre 2004, a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanteloup-en-Brie.

Le dossier est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sauf le samedi.

LE MAIRE.



RETROUVEZ LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES BUREAUX
ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE DE MARNE-ET-GONDOIRE

<http://www.marneetgondaire.fr>



Besoin d'une info --> site internet de Chanteloup : Cantu Lupi en ligne, des tas d'informations très utiles ainsi qu'un agenda régulièrement mis à jour...

<http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr>

ENQUÊTE PUBLIQUE

en vue de la désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural dit « de Chanteloup à Chessy »

Le dossier et le registre d'enquête publique sont à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi 20 décembre au lundi 10 janvier 2005.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra le public les lundis 20 décembre et 10 janvier 2005 de 17 heures à 19 heures.

LE MAIRE.

AUX FEUX TRICOLORES !!!



C'est bientôt Noël, notre village s'illumine de mille feux symbolisant les fêtes qui approchent.

Les hasards du calendrier, en fait le retard pris par les travaux, font qu'en même temps des feux d'un type particulier brillent alternativement au carrefour route de la Ferme-du-Pavillon et avenue de la Jonchère.

Bien sûr, tout le monde aura compris que je parlais des feux tricolores qui garantissent une meilleure sécurité à ce carrefour.

En fonctionnement depuis le 8 décembre, ils concourront surtout à permettre aux piétons de traverser tranquillement ces deux axes routiers pour le moment très fréquentés.

D'ailleurs, des pas couleurs neige, encore Noël, indiquent à toutes et à tous, et surtout aux plus petits, le chemin à suivre pour aller tranquille.

J'en profite pour rappeler aux automobilistes que le stationnement est interdit des deux côtés de la route de la Ferme-du-Pavillon à l'exception, bien entendu, des emplacements réservés.

Que ce rappel n'empêche pas chacune et chacun d'entre-vous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Marcel Oulés,
Adjoint au maire,
Chargé des travaux.



DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ET D'EMBELLISSEMENT AVENUE DE LA JONCHÈRE



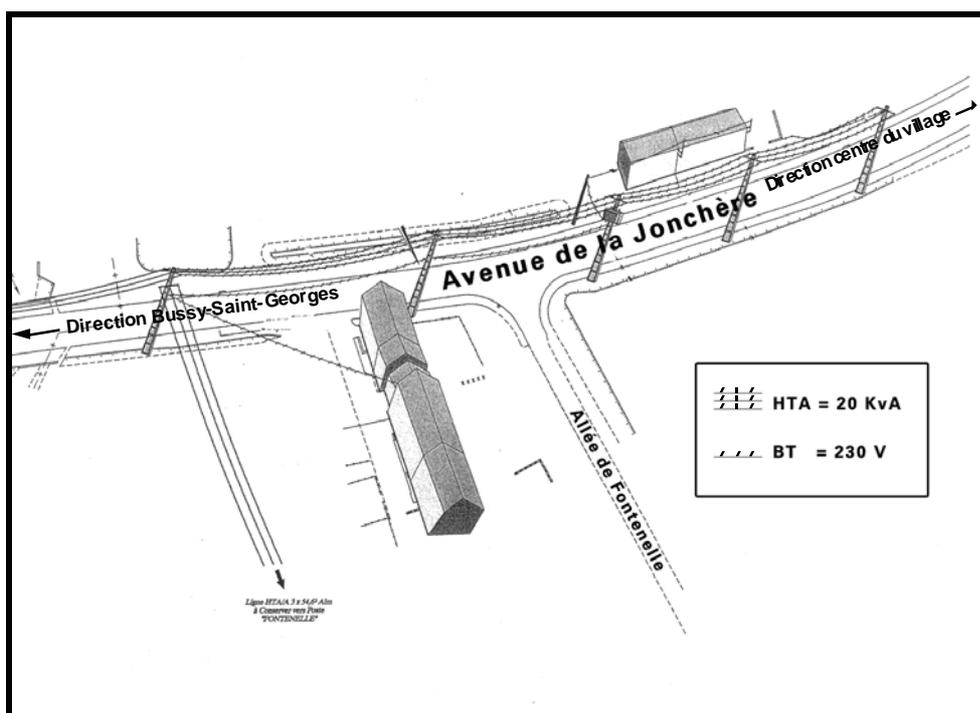
Je me devais en temps qu'élu de vous informer des travaux qui s'effectueront au 1^{er} semestre 2005, à l'entrée de notre charmant village du côté du rond point de la Jonchère, à Bussy-Saint-Georges et en remontant jusqu'au croisement de l'allée de Fontenelle. Ces travaux enlèveront du paysage les lignes électriques aériennes haute tension d'EDF qui aura un effet bénéfique du point de vue environnemental.

A ce jour, je suis en étude pour enfourer, dans le même temps, les lignes de France Telecom. Mais cela n'est pas très facile de tout coordonner...

Je reste à votre écoute pour tout renseignement à ce sujet et ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution des travaux.

Cordialement.

Pascal Herry,
Conseiller municipal.



URBANISME

CE QU'IL FAUT SAVOIR...



urbanisme de la Mairie.

Les tâches de ce service sont multiples et variées. Il intervient tout d'abord au niveau de l'information des habitants dans des domaines comme les renseignements cadastraux, problèmes d'alignement, règles d'urbanisme découlant des dispositions du Plan Local d'Urbanisme...

Au côté de l'Élu, il tient ensuite un rôle de Conseil pour tout ce qui concerne les autorisations d'occupation des sols à l'occasion des demandes de permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux (voir encadré ci-contre), permis de démolir et arrêtés de lotir.

Il a enfin un rôle actif pour ce qui concerne les projets d'aménagements de la commune ou les contentieux éventuels.

Service urbanisme de la mairie de Chanteloup-en-Brie

Heures d'ouverture :

Lundi..... 17 heures à 19 heures
Mercredi 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi 9 h 30 à 12 heures

renseignements particuliers, vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'une des personnes du service instructeur de la D.D.E., 67, avenue Georges-Clémenceau à Lagny-sur-Marne ☎ : 01-60-07-02-11.

Monique Jabaud,
Responsable de l'urbanisme.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Vous désirez ravalez votre pavillon, modifier des ouvertures, remplacer votre toiture, édifier une terrasse dont la hauteur excède 0,60 m au-dessus du terrain naturel, agrandir votre pavillon dans la limite de 20 m² de surface hors œuvre brute (SHOB), édifier un abri de jardin de moins de 20 m² de SHOB (sur un terrain déjà bâti), installer une piscine non couverte, édifier une clôture...

... Vous devez remplir une déclaration de travaux qui devra être accompagnée des plans de situation, masse, schéma des

façades ou photographies ou croquis de la dôture suivant le cas.

Le dossier, que vous pouvez déposer en mairie ou envoyer par pli recommandé, devra être établi en quatre exemplaires. Le délai d'instruction d'une déclaration de travaux est d'un mois.

NOTA : N'entre pas dans le champ d'application des déclarations de travaux tout ouvrage dont la surface au sol est inférieure à 2 mètres carrés et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m au-dessus du sol.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Des conseils gratuits pour ceux qui construisent restaurent, transforment leur maison.

CAUE 77 ☎ : 01-64-03-30-62.

Il est surprenant de constater que nous passons presque 90 % de notre temps à l'intérieur : chez nous, au travail, dans les magasins, les restaurants ou les moyens de transport.

Pour beaucoup d'entre-nous, l'air pur et frais entrant par les portes et les fenêtres est presque devenu du domaine du rêve.

A force de nous efforcer de fermer hermétiquement les maisons pour éviter les déperditions de chaleur, nous finissons par nous priver d'air frais, or l'air frais est bien plus sain que l'air interne.

Tandis que dans les maisons anciennes, l'air intérieur se renouvelait en moyenne une fois par heure, alors que dans les maisons modernes sobres en énergie, ce taux peut devenir

environ une fois toutes les cinq ou six heures.

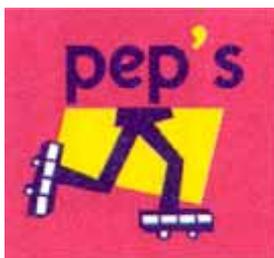
La majeure partie de la pollution des maisons ne vient pas de l'extérieur mais de l'intérieur.

Dans le monde médiéval, les jardins de fines herbes étaient à la mode et on les utilisait pour la cuisine, la médecine mais aussi pour la maison : on répandait souvent des joncs odorants et des herbes par terre et on mettait des fruits piqués de doux de girofle et des pots-pourris dans les chambres pour qu'elles aient un parfum doux et frais.

C'est un principe de la baubiologie (*) : les maisons respirent-elles aussi ?

Roger Desbiens,
directeur du CAUE 77.

(*) Baubiologie : approche scientifique des rapports entre les gens et leur habitat.



POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT PEP'S LES ÉLUS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DÉMISSIONNENT

Depuis 1995, une très forte modernisation du réseau...

Depuis 1995, date de signature de la première convention de soutien financier entre les communes du Syndicat Intercommunal de Transports et le transporteur AMV (Autocars de Marne-la-Vallée), la presque totalité du parc a été renouvelée. Aujourd'hui, sur 81 véhicules, 65 ont moins de 8 ans et tous les véhicules neufs sont des bus à plancher bas.

Le réseau est également désormais équipé d'un système de radiolocalisation et de télésurveillance mais aussi d'écrans de diffusion d'informations et d'un système d'annonce visuelle et sonore du prochain arrêt.

Et un développement d'offre important mais insuffisant.

Entre 1995 et 2004, le réseau PEP's est passé de 12 à 24 lignes et l'offre a évolué de 3255 courses /semaine en 1995 à 4914 courses/semaine en 2003. Au total, ce sont presque 8 millions de voyages qui ont eu lieu sur le réseau, en 2003.

Cependant, ce réseau reste un réseau très largement tourné vers le rabattement sur gare en heure de pointe et les dessertes scolaires. Il satisfait très peu les besoins en transport en commun du week-end, de soirée et d'heures creuses et n'assure également que très peu de liaisons interquartiers. Dans le contexte du développement de la ville nouvelle et à l'heure où, dans l'ensemble de la région Ile-de-France, on tente de décourager l'usage de la voiture au profit des transports en commun, cela reste très insuffisant pour représenter une alternative sérieuse.

Une impasse financière pour les communes.

Et pourtant, les communes, qui ont jusqu'ici assumé le développement du réseau, sont au bout de leur effort financier. Celui-ci est déjà passé de 2 euros

par an et par habitant en moyenne en 1995 à presque 10 euros par an et par habitant (moyenne qui couvre une forte disparité entre les différents types de collectivités puisque, pour certaines d'entre elles, cette somme atteint 20 euros /habitant/an). En effet, le déficit du réseau est passé de 127 000 en 1995 à 1 133 000 en 2003 et cette croissance du déficit est essentiellement due à des phénomènes économiques exogènes sur lesquels nous n'avons aucune prise.

Comment, dans ces conditions, mener le développement du réseau de transport qui doit accompagner la suite de l'urbanisation ?

Ce qui est surtout intolérable pour les élus des communes du Syndicat intercommunal de Transport c'est d'assumer seuls cette charge du développement du réseau induit par la politique d'urbanisation très forte menée par l'État sur ce secteur. Et de faire peser sur la fiscalité locale cet effort alors que l'aménagement de la ville nouvelle relève d'une politique régionale voire nationale de rééquilibrage du développement vers l'est parisien.

Un budget 2004 non voté

En mars 2004, nous, élus du Syndicat de Transports, à l'unanimité, avons décidé de ne pas procéder au vote du budget 2004 afin de protester contre cet état de fait. Nous souhaitons, à travers ce geste, alerter nos partenaires publics sur :

- l'absence de politique de financement public des réseaux de bus en grande couronne,
- l'inéquité de traitement avec les réseaux de petites couronnes (où les réseaux de bus RATP sont, eux, financés par l'État),
- l'absence de mesures d'aide au développement des transports publics, là où l'État impose une urbanisation,
- la nécessité de définir un système de

conventionnement spécifique aux secteurs qui font l'effort d'accueillir de nombreux nouveaux habitants.

Des tentatives de mobilisation des autres partenaires, en vain..

Depuis le mois de mars, nous avons multiplié les prises de contacts avec nos partenaires extérieurs afin de les sensibiliser à notre situation et de trouver des solutions partagées. Nous avons ainsi rencontré l'État, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le Conseil Général de Seine-et-Marne, le Conseil Régional d'Ile-de-France. Pour être bref, aucun de ces partenaires n'a de solution immédiate à nous apporter même si tous admettent qu'il existe un problème structurel de financement des réseaux de grande couronne.



En dernier recours, la démission, pour mieux se faire entendre

Aussi, l'ensemble des représentants des communes du Syndicat intercommunal de Transports, réuni en assemblée le 3 novembre, a décidé de démissionner collectivement et unanimement pour protester contre l'indifférence des partenaires pourtant parties prenantes de l'aménagement de la ville nouvelle.

Il ne s'agit en aucun cas de baisser les bras mais, au contraire, de créer un électrochoc suffisamment puissant auprès des différentes instances responsables pour que celles-ci se rendent compte de la gravité de la situation.

(Suite page 8)

Le financement d'un réseau de transport public :

Il est avant tout assuré par les recettes de fréquentation (carte orange, billets, ...). Cependant, les recettes ne suffisant pas à couvrir les dépenses, le transport public est, par nature, une activité déficitaire. Le maintien et le développement du service supposent donc l'intervention financière de collectivités publiques.

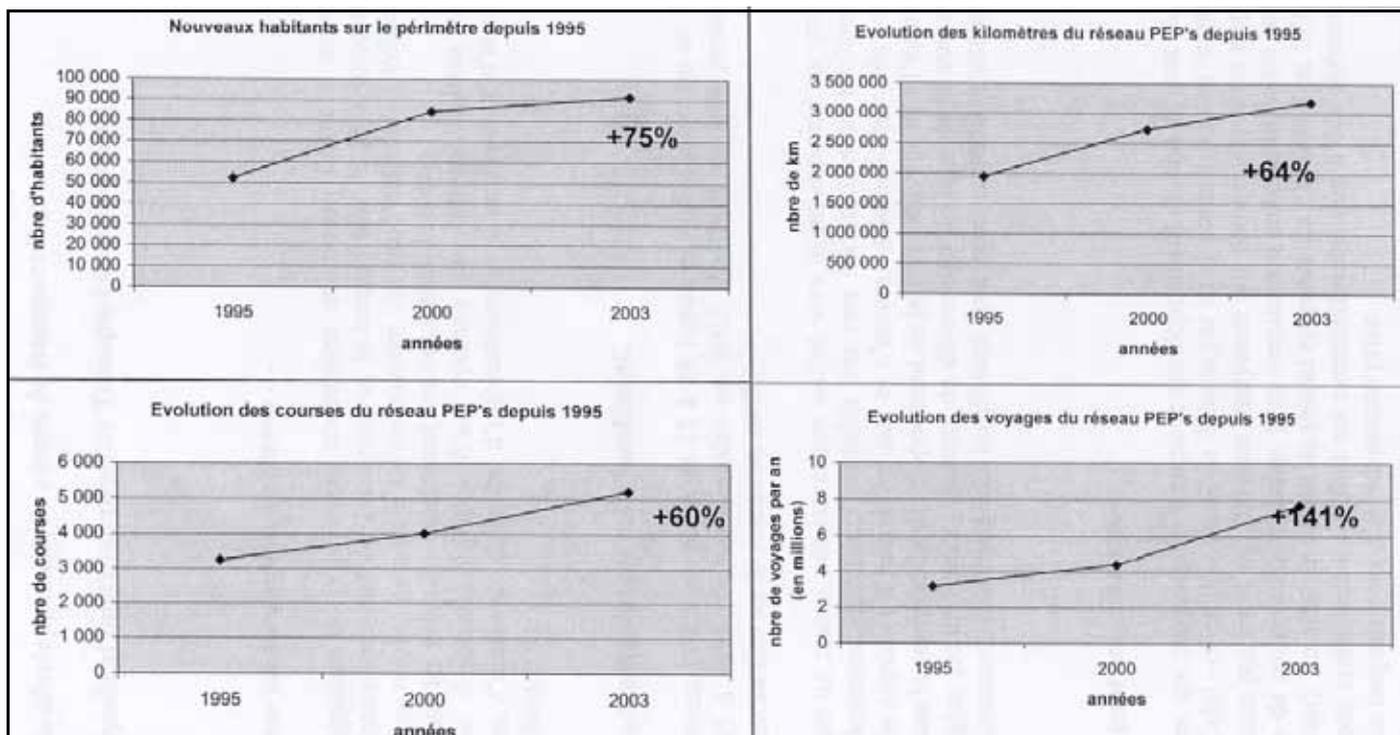
Dans notre cas, les communes mais aussi le Conseil général de Seine-et-Marne et le Conseil régional d'Ile-de-France financent le réseau depuis 1995.

Les collectivités adhérentes au Syndicat de Transports

- la Communauté de Communes de Marne-et-Gondoire : Collégien, Bussy-Saint- Martin, Guermantes, Conches-sur-Gondoire, Chanteloup-en-Brie, Jossigny, Saint-Thibault- des-Vignes, Lagny-sur-Marne, Gouvernes,
- le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe : Chessy, Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers, Serris, Coupvray,
- les communes de Bussy-Saint-Georges, Cametin, Chalifert, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Jablines, Montévrain, Pomponne, Pontcarré, Thorigny-sur-Marne, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis.

Le rôle du Syndicat de Transports :

- il gère les relations avec le Conseil général, le Conseil régional et le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France),
- il assure l'interface entre ces partenaires et l'entreprise exploitante (AMV),
- il gère les relations avec les communes adhérentes et assure l'interface entre celles-ci et l'entreprise,
- il veille à la prise en compte des volontés des communes ,
- il détermine avec l'entreprise exploitante l'offre de transport à mettre en place et les politiques à mener (tarification, promotion, image ...),
- il veille à la bonne prise en compte des transports en commun dans les actions des communes,
- il gère les différentes subventions attribuées au réseau (subventions de la Région, du Conseil général)
- dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France, il est en charge du Plan Local de Déplacements, déclinaison locale du PDU et il anime également les comités de pôle de Lagny-Thorigny-Pomponne et de Marne-la-Vallée Chessy-Val d'Europe.



L'ÉTAT LANCE LA RÉFORME DE SON ORGANISATION DÉPARTEMENTALE EN RENFORÇANT L'AUTONOMIE DES PRÉFETS

EN SEINE-ET-MARNE, LE CHANGEMENT EST DÉJÀ EN MARCHÉ

PLUS GRAND DÉPARTEMENT (50% de sa superficie) de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne collectionne les records : plus jeune en terme de population ; plus forte expansion démographique ; plus grosse sous-préfecture de France (Meaux, avec quelques 600 000 administrés) et plus grand nombre de communes (514). Le département n'a pas attendu le signal de la réforme pour commencer sa mue administrative. Son préfet, Jacques Barthélemy, en poste depuis dix mois, résume cette nouvelle ambition par une formule : celle des « 3 G » - G comme « gagnant », à la fois pour l'administré, le fonctionnaire et, bien sûr, l'État.

Sensibilisé depuis longtemps à la nécessité d'une plus grande efficacité des services, membre d'un groupe de travail ministériel sur la simplification des procédures administratives rassemblant une dizaine de préfets, M. Barthélemy a signé, mardi 7 décembre, avec La Poste et l'Union des maires, une convention pour l'équipement en messageries électroniques de toutes les communes: conséquence directe, des liaisons plus rapides, une économie de plusieurs centaines de milliers d'euros en timbres et paperasses et une avancée certaine en terme de gestion durable.

Au-delà, selon la formule ministérielle du « *verdissement de l'administration* », la Seine-et-Marne découvrira, dès janvier 2005, les vertus de la charte Marianne « *pour un meilleur accueil dans les services de l'État* » : accès facilité, courtoisie, écoute et, surtout, réponses compréhensibles et systématiques aux demandes et réclamations. Le tout visant, par exemple, à aboutir à une réduction des délais: quarante-cinq minutes pour une carte grise, une vingtaine pour un permis de conduire, vingt jours pour un passeport.

Sont aussi à l'ordre du jour des rapprochements - voire des fusions - entre administrations, ce que le jargon officiel appelle la « *transversalité dans la coopération interministérielle* ». Sans vouloir traumatiser davantage une direction départementale de l'équipement (DDE) préoccupée par les transferts d'activité et d'effectifs (450 agents concernés), liés à la décentralisation, vers le conseil général, la Seine-et-

Marne sera bientôt dotée d'un « *guichet unique* » DDE (direction départementale de l'agriculture)- DDA (pour la police de l'eau), jusqu'alors éclatées. Un rapprochement entre ces de nos administrations est également envisagé en matière d'ingénierie publique : dans le futur, villages et agglomérations ne devraient connaître qu'un seul interlocuteur.

NOUVELLE SOUS-PRÉFECTURE

Le préfet s'occupe aussi de l'aménagement du territoire autour de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, qui touche le nord du département. Il suggère la mise en place d'un groupe de travail associant différentes administrations des départements limitrophes de l'aéroport. Enfin, compte-tenu de la taille gigantesque du département (5 900 kilomètres carrés) et de ses mouvements démographiques internes, une nouvelle sous-préfecture ouvrira

à Torcy en janvier 2006 pour alléger celle de Meaux, qui regroupe la moitié de la population départementale. Ce cinquième arrondissement (après Melun, Fontainebleau, Provins et Meaux) englobera les pôles de développement que représentent Marne-la-Vallée (l'une des deux villes nouvelles du département avec Sénart) et Disney-Val d'Europe, toujours en plein essor.

Les services départementaux de l'État ont voulu que cette sous-préfecture soit exemplaire en termes d'image, de locaux, d'équipement et d'accueil. Mais une équipe assez resserrée de 57 agents, en lien avec le pôle de Meaux, symbolisera le troisième axe de la réforme en cours : la mutualisation des services. Car, si l'État entend « *moderniser* » et « *simplifier* », il souhaite également « *économiser* » les deniers publics en s'appliquant à lui-même le principe du guichet unique interservice.

Jean-François Caltot
Source : "Le Monde"

N.D.L.R. : A voir !





Recensement de la population



Enquête de recensement de 2005

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

Comme vous le savez, les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements.

Cette année, vous êtes concerné(e) par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en janvier et février 2005⁽¹⁾. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



(1) en février et mars à La Réunion.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'Information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques.

Visa n° 2004A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de 2004 à 2008.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 21

4 02005 1
IMPRIMERIE NATIONALE

LES AGENTS

RECENSEURS 2005

DE LA COMMUNE

DE CHANTELOUP-EN-BRIE



Sophie
Ikotorva



Virginie
Faveron



Stéphanie
Paray



Evelyne
Troalen

AU NOM DE LA FAMILLE

"La femme donne la vie, l'homme donne le nom" : c'est ce principe, de tradition féodale liée à la transmission des biens aux générations suivantes par le mâle ou le patriarche, qui prévaut dans notre société. A partir du **1^{er} janvier 2005**, une nouvelle loi relative au nom de famille, substituée à la notion de "patronyme" celle de "nom de famille". Celui-ci figurera désormais dans le corps même de l'acte d'état civil et fera l'objet d'une mention de la déclaration commune de ce choix. Les parents devront conjointement par écrit, lors de la naissance du premier enfant, l'attribution :

- du nom du père,
- ou nom de la mère,
- de leurs deux noms accolés dans l'ordre qu'ils détermineront librement, dans la limite d'un nom pour chacun d'eux.



Pour les enfants de moins de 1 an

Pendant 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2005, les parents titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, pourront demander, pour l'aîné de leurs enfants communs né à partir du 2 septembre 1990, l'adjonction du nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien.

La faculté de choix ou d'adjonction de nom ne peut être exercée qu'une seule fois.

Arlette Masquelier,
Secrétaire de Mairie.

TRAITÉ INSTITUANT UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE

Le Traité constitutionnel a été adopté à l'unanimité des 25 Chefs d'État ou de gouvernement, lors du Conseil européen de Bruxelles, le 18 juin 2004, puis signé à Rome le 29 octobre.

La voie référendaire pour ratifier en France le Traité constitutionnel au cours de l'année 2005 nécessite un engagement fort des pouvoirs publics pour informer au mieux les Français sur ce traité sur lequel ils auront à se prononcer.

Où trouver le texte de la Constitution européenne ?

Après de la Mission Europe

Téléphone : 01-53-69-34-60

Mail : mission.europe@diplomatie.gouv.fr

Après de Sources d'Europe (Centre d'information sur l'Europe)

Téléphone : 01-53-85-44-12

Mail : info@constitution-europeenne.fr

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

DANS le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le Président de la République, et pour remplacer le Service Militaire Obligatoire, la Loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau "Service National" en instaurant un véritable "parcours de citoyenneté". Son objectif est simple : susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale. La participation des jeunes Français à la défense nationale aujourd'hui, se traduit par les 3 étapes obligatoires du **Parcours de Citoyenneté**.

Étape 1 :

L'enseignement de Défense, se déroule pendant la scolarité, entre les classes de 3^e et 1^{re}.

Étape 2 :

Le recensement (obligatoire à 16 ans).

Étape 3 :

La journée d'Appel de Préparation à la Défense (dans un Centre du Service National entre 16 et 18 ans).

L'étape n° 2, celle du recensement, doit se faire à la Mairie du domicile.

C'est une obligation légale à effectuer dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire.

La Mairie remet alors une attestation de recensement à conserver précieusement pour pouvoir s'inscrire à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BAC, permis, etc.).

Mairie :

01-64-12-74-50.

Armée de Terre :

0892-68-24-14.

Arlette Masquelier,
Secrétaire de mairie.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le 31 décembre dernier délai !

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, celles qui ont changé de domicile et celles qui atteindront l'âge de 18 ans le 28 février 2005 sont invitées à se présenter en mairie, dès maintenant, et, au plus tard, le vendredi 31 décembre de 9 h 30 à 12 heures, dernier délai.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez présenter **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) ainsi **qu'un justificatif de domicile** (quittance EDF-GDF, France Telecom, etc.). Pour le jeune habitant encore chez ses parents, ces derniers devront fournir une attestation d'hébergement.



**Voter
est un devoir !
S'inscrire sur
les listes électorales
est obligatoire !**

C.C.A.S.

REPAS DE FIN D'ANNÉE A NOS ANCIENS

C.C.A.S.



En ce vendredi 3 décembre, sous la présidence de Gérard Willaume, maire, se déroulait dans une ambiance sympathique le traditionnel repas de Noël des anciens de notre commune.

Aux rythmes des accords du synthétiseur de Christian Moreau, les plus dynamiques de nos Anciens ont dansé tout l'après-midi tout en se régaland des plats composant cet agréable repas.

Même si les participants étaient nombreux, un grand nombre n'a pu participer à la fête pour diverses raisons et notamment la principale : la santé.

Que toutes ces personnes sachent que tout en le regrettant, nous comprenons leur absence et à eux particulièrement le conseil d'administration du C.C.A.S. leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je voudrais aussi remercier, ici, les enfants des écoles maternelles qui ont illustré de manière admirable les menus de nos Anciens. Merci aussi à M^{me} Sanesteban, la directrice, et aux maîtresses de l'école maternelle, qui ont encadré le travail des enfants.

C'est aussi pour remercier les enfants que le C.C.A.S. a décidé, cette année encore, de voter une subvention de 150 € versée à la Caisse des écoles comme participation au spectacle de Noël qui leur est réservé.

Je terminerai en souhaitant à toutes et à tous, Anciens et Jeunes réunis de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Marcel Oulés,
Adjoint au maire,
Responsable du C.C.A.S.



Reportage photos : Virginie Faveron.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les chambres de commerce et de l'industrie de Meaux et de Melun ne font désormais plus qu'une seule "CCI de Seine-et-Marne".

A mi-chemin entre les deux grandes villes de Seine-et-Marne, le Val-Maubuée doit accueillir, dans les locaux de l'UTEC (Université technologique d'enseignement consulaire) à Émerainville, le siège de cette nouvelle structure.

BIBLIOTHÈQUE SONORE

Vous disposez d'un peu de temps ?
Vous souhaitez faire quelque chose d'utile ?

La Bibliothèque sonore pour aveugles et malvoyants a besoin de bénévoles quelques heures par semaine.

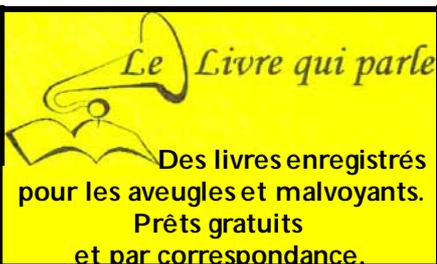
Contactez nous !

Bibliothèque sonore
de Meaux
9, rue Jean Bureau
77100 Meaux.

Permanence :

Mardi de 10 heures à 12 heures
9, rue Jean Bureau

☎ : 01-64-33-02-64
☎ : 01-64-34-22-86
☎ : 01-60-25-80-67



La CAF SANS VOUS DÉPLACER 7 JOURS SUR 7

Le numéro unique pour joindre votre CAF par téléphone est

0 820 25 77 10*

Des réponses à toutes vos questions.
sans vous déplacer, 7 jours sur 7 au

Les bons réflexes pour mieux utiliser le service :

- tapez votre numéro d'allocataire (7 chiffres),
- tapez votre code confidentiel (4 chiffres et appuyer sur la touche # et laissez-vous guider.

Attention, ne confondez pas la touche * et la touche # sur le clavier de votre téléphone.

N'attendez pas la fin de l'annonce pour appuyer sur la touche correspondant au service de votre choix.



Votre numéro d'allocataire et code confidentiel :

- Ils sont indispensables dans toutes vos démarches, pour consulter votre dossier et tous les éléments qui sont confidentiels,

Où retrouver votre numéro d'allocataire ?

- Sur votre carte d'allocataire ainsi que sur les courriers qui vous sont adressés.

Vous avez perdu votre code confidentiel...

- Faites-en la demande par courrier ou à partir du www.caf.fr, rubrique "dialogue".

* Coût de communication : 0,112 € la première minute, 0,118 € les suivantes facturées à la seconde à partir



Pour adresser un courrier à la CAF
Pour toutes vos correspondances,
indiquez l'adresse suivante :
Caisse d'allocations familiales
77024 MELUN CEDEX

Rappelez vos nom, prénom et votre numéro d'allocataire.

JEUNES FRANCILIENS : A VOUS LA PAROLE !

Le Conseil régional lance une grande consultation des 15-25 ans : Jeunes Franciliens : à vous la parole !

La Région Ile-de-France est la plus jeune de France avec 1,5 million de 15-25 ans. Elle a souhaité leur demander leur avis, connaître les difficultés auxquelles ils sont confrontés, leurs espoirs et leurs attentes : un préalable incontournable à une action plus efficace du Conseil Régional. La Région lance donc une grande consultation intitulée " 15-25 ans : OPINIONS D'UTILITE PUBLIQUE ". Ensuite, la Région aura à agir et à prolonger ces échanges. Le premier outil de cette démarche est un questionnaire anonyme qui est largement diffusé depuis le 22 novembre et jusqu'au 22 décembre 2004, notamment sur Internet, et dans les gares, les lycées, les associations de quartiers. L'institut TNS-Sofres sera chargé du traitement des résultats. Des débats seront également organisés dans les départements avec les partenaires de la Région (missions locales, lycées, associations...) ainsi qu'un dialogue direct sur Internet sous forme d'un blog.

Les résultats de cette consultation seront débattus au cours d'une séance de travail exceptionnelle du Conseil Régional prévue au cours du mois de février 2005.



UN SALON DU LIVRE LUDIQUÉ ET POÉTIQUE



Le Salon du Livre des 20 et 21 novembre à Chanteloup était joyeux ! Cela nous le devons à la présence importante des Loupiots. En effet, sans la participation des enfants, une manifestation comme celle-ci n'aurait pas lieu d'être. C'est donc grâce à eux que le Salon du Livre a trouvé pleinement sa place et son rôle et fût une belle réussite.

Les enfants étaient là pour s'exercer pendant quelques heures, autour d'un atelier animé par une illustratrice Anne-Sophie Servantie, à la réalisation d'une histoire – feutres-papier-colle – à l'appui et arriver en peu de temps à un beau résultat.

C'était gai aussi par la présence de la nouvelle bibliothécaire de la Courée de Collégien : Karine Fellman, qui a gentiment proposé ses services mais surtout ses connaissances pour présenter de manière ludique la poésie et Arthur Rimbaud à deux classes du samedi matin.

Enfin, la présence fort sympathique de 3 spécialistes de la littérature jeunesse venus de la librairie Marqu'ta page (Paris-Nation 12^e) et de notre cher bouquiniste, Cédric, qui offre toujours un choix pertinent de livres anciens.

Voilà pourquoi le salon doit continuer, grandir encore et surtout, comme en poésie, créer une alchimie !

Cécile Benattar,
Responsable du Service culturel.



Réalisation des dessins par les enfants.



Stand de la librairie Marqu'ta page (Nation 12^e).



Atelier enfants.



Anne-Sophie Servantie, l'illustratrice qui travaille avec les enfants.

**PERMANENCE EN MAIRIE
DU SERVICE COMMUNAL
DE LA CULTURE
AUX HEURES
D'OUVERTURE
DE LA MAIRIE
SAUF LE SAMEDI.**

LA CULTURE ET DES LOISIRS

DU THÉÂTRE POUR LE TÉLÉTHON

Une belle initiative fût lancée par le théâtre de Jessie !
Une nouvelle représentation de "On choisit pas sa famille" a été offerte aux Chanteloupiens.



La soirée fût joyeuse et utile pour deux raisons :

- la première est que nous étions heureux de retrouver la troupe toujours enthousiaste ;
- la seconde est que nous avons récolter 448 euros pour le don au Téléthon.

Encore un grand merci à tous.

Cécile Benattar,
Responsable du Service culturel.



SPECTACLE DE CHANT

Vive le chant !

Le samedi 13 novembre au soir, l'Association « Vocation spectacle » sous la direction Artistique de Roselyne Bourelly a joliment proposé aux Chanteloupiens un concert de qualité. Autour d'une pléiade de jeunes artistes, nous avons pu entendre un vaste répertoire musical, allant de Jacques Brel, Charles Aznavour à Bob Marley ou Edith Piaf. Christophe Cheval accompagnait à la guitare certains airs. Sortir de ce concert après avoir entendu toutes ces voix nous donne envie de suivre cette voie !

Pourquoi pas !

Virginie Faveron.

MARCHÉ DE NOËL ET CONCERT DE MUSIQUE



Le marché de Noël de Chanteloup-en-Brie, qui s'est déroulé les 11 et 12 décembre derniers, a connu un vif succès. Il en a été de même pour le concert de musique du samedi soir.

Le service culturel remercie les exposants, les enfants et les professeurs de l'école de musique ainsi que tous les visiteurs.

Cécile Benattar,
Responsable du Service culturel.



Reportage photos : G.W.

INFOS DU FOYER RURAL

Dessine-moi ton village Raconte-moi ton village

Pour la première fois cette activité était proposée pendant les vacances d'été.

Avec la complicité de Carole, directrice du centre de loisirs, nous avons reçu des dessins d'enfants.

Un plaisir!

Si nous n'avions pas fait un hit-parade, la mairie, la boulangerie, l'épicerie auraient eu les premières places.

Quelques tableaux nous ont été confiés par M. HAUTON, que nous remercions encore.

Des enfants et adultes nous ont décrit Chanteloup en poésie. (voir ci-dessous le texte de M^{me} Monique Vignon).

Une exposition lors du 1^{er} forum des associations a été organisée.

Nous avons rencontré et remercié tous les participants.

Le Foyer rural et l'association au fil des échanges s'est fait un plaisir de récompenser chaque participant.

HALLOWEEN

Le 31 octobre au soir, les sorciers, fantômes et autres créatures sont venus à Chanteloup-en-Brie.



Heureusement, nous avons préparé des bonbons.

300 sachets de friandises ont été distribués pour éviter tous les mauvais sorts.

Le clown BIDOUILLE était présent et très heureux de retrouver les enfants.

Zélia nous avait fait l'amitié de venir bénévolement s'amuser avec les petits qui la connaissent bien. Mais l'affluence était tellement importante que nous avons sollicité Cécile Beghein pour l'aider.

Merci à toutes les personnes qui, ponctuellement, nous aident à réaliser des manifestations.



DÉCORATIONS DE NOËL

Le 30 décembre le jury départemental passera dans la commune vers 18 heures.

Les personnes désirant s'inscrire pour ce concours départemental peuvent se faire connaître en appelant le :

**Tél. : 06-89-40-66-53
avant le 20 décembre 2004.**

Evelyne Del Frade,
Présidente du Foyer rural.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ Le Foyer rural ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ de Chanteloup ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ vous souhaite ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ de très bonnes ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ fêtes de fin ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ d'année. ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

CHANTELOUP MON VILLAGE

D'hier ou d'aujourd'hui lequel je préfère...

Je ne sais.

Hier, c'était ma jeunesse, mon petit village rural.

Sa petite mairie avec sa classe unique.

Sa petite église qui ressemble à une chapelle.

Quatre rues avec seulement quelques maisons.

Route du Moulin-Bourcier,

Avenue du bois Chigny,

Avenue de la Jonchère,

Chemin de la Ferme du Pavillon.

Et ses quelques maisons d'ouvriers agricoles.

L'épicerie, qui était au café actuel.

Ensuite, dans un préfabriqué qui se tenait sur la place.

Château de Fontenelle, toujours aussi beau.

Le lavoir.

La râperie, avec son petit train et

le va-et-vient de ses camions à l'automne.

Puis mon cher bois de Chigny où je vivais à l'époque.

La douceur de vivre à la campagne,

Le peintre Van Dongen ne s'y trompa pas

Il résida dans sa maison " le Louvard ".

Sans oublier les Tréteaux de Chanteloup, théâtre célèbre.

On ne se rendait pas compte... c'était comme ça.

Aujourd'hui, mon village a bien grandi,

La salle de classe est devenue salle du conseil.

La place, avec sa halle et sa salle des fêtes.

Rencontre des ados.

Terrains et salle de sports, tennis.

Jeux pour les enfants.

Nouveaux quartiers comme un grand village.

Ah oui, il a bien changé mon village !

Nostalgie de l'ancien? Non!

Il faut se tourner vers l'avenir,

Rendre plus agréable notre façon de vivre.

Pas trop urbain, des espaces verts, des fleurs.

Ne grandis pas trop, mon village.

Surveilles ton bois.

Surveilles tes habitants.

Garde-leur douceur de vivre.

Surveille-toi pour que je t'aime toujours autant!



Monique Vignon.



ASSOCIATION SPORTIVE DE CHANTELOUP-EN-BRIE



A.S.C. TENNIS

Médaille de Bronze 2004 !!!



Non, nous ne sommes pas aux Jeux Olympiques...

Cette médaille est le fruit d'un long travail obtenu par les équipes de Tennis de Chanteloup-en-Brie. Elle récompense le dynamisme de notre club au niveau du Département, les bons résultats obtenus ces 5 dernières années, le nombre d'adhérents toujours croissant (proche d'une centaine aujourd'hui) sans compter les jeunes pousses de talents que nous fournissons aux clubs plus huppés.

Un grand merci à M. Théault Président de l'ASC, et à toute son équipe pour cette médaille attribuée lors de l'assemblée générale de la Ligue de Tennis de Seine-et-Marne.

Jean-Marc Bocian.

A.S.C. KARATÉ

**AXELLE VOLLAND
CHAMPIONNE DE SEINE-ET-MARNE**

Dimanche 21 novembre 2004, ont eu lieu à Champagne-sur-Seine, les championnats KUMITE de Seine-et-Marne.

Les résultats pour le club de Chanteloup-en-Brie, entraîné par J.P. GAVOILLE, sont très encourageants et témoignent du sérieux et de la persévérance des efforts réalisés au cours des saisons précédentes.

QUATRE PARTICIPANTS QUATRE PODIUMS

Axelle Volland, catégorie minime - 50 kg, médaille d'OR.

Thomas Calado, catégorie minime - 50 kg, médaille d'ARGENT.

Tuan Dang, catégorie minime + 75 kg médaille d'ARGENT.



Etienne Renaux, catégorie cadet - 70 kg, médaille de BRONZE.

Mission réussie pour nos compétiteurs lors

de ces premiers championnats de début de saison.

Nos Karatékas ont repris les entraînements avec le moral au beau fixe, en pensant déjà aux futures compétitions et interclubs pour rééditer leur exploits.



Si vous voulez les rejoindre : entraînements le mercredi de 17 heures à 19 heures et le vendredi de 18 heures à 20 heures à la salle Frison-Roche.

Renseignements :

Tél. : 01-64-02-82-40.

Email : asckarate@hotmail.com

Site :

www.allianceask.com



DOJO CHANTELOUP CLUB



Derniers résultats de nos judokas lors d'une compétition amicale à Thorigny-sur-Marne.

CATÉGORIE POUSSIN	
1 ^{er}	Thomas Gérardin, Antoine Naceur.
2 ^e	Romain Morell.
3 ^e	Marlon N'Gapme n Tenga, Quentin Desplanque, Adrien Lasso, Matthieu Le, Julie Herry.
CATÉGORIE MINI-POUSSIN	
2 ^e	Reda El Alaoui, Florian Kerlan, Lucas Herry, Yann Meens.
3 ^e	Loïc Wiart, Rémi Bravelle, Julien Jolibert, Robin Manuel.

D'autres bons résultats ont été enregistrés en compétition amicale à Vaires-sur-Marne :

CATEGORIE POUSSIN	
1 ^{er}	Antoine Naceur.
2 ^e	Quentin Desplanque, Adrien Lasso.
3 ^e	Thomas Gérardin, Romain Morell, Steven Devos, Julie Labarre.
CATÉGORIE MINI-POUSSIN	
1 ^{er}	Arnaud Labarre
2 ^e	Florian Kerlan, Julien Jolibert.
3 ^e	Loïc Wiart, Rémi Bravelle, Reda El Alaoui, Robin Manuel.

Un bon début de saison pour le Dojo Chanteloup Club qui retrouve une fois de plus cette saison ses 80 adhérents fidèles sur les tatamis de Chanteloup.

Une nouveauté cette saison, c'est la création de notre site internet vous dévoilant les dernières nouvelles du club, les dates de compétitions, mais aussi vous pouvez retrouver les différentes animations en photos de nos sportifs.

Une seule adresse

www.dojochanteloup.com

Pour tous renseignements :

☎ : 01-60-05-74-95.

Alors n'hésitez pas à venir nous voir et faire un tour sur notre forum de discussion.

Je terminerai cet article en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à vous et à vos proches.

Dominique Bizot,
Président du Dojo Chanteloup Club.



HIVER

Les routes Seine-et-Marnaises

Neige ou verglas, l'État, le Conseil général de Seine-

et-Marne et la commune se mobilisent pour surveiller le réseau, traiter les chaussées et vous garantir les meilleures conditions possibles de circulation.

Cependant, pour votre sécurité et celle des autres, voici le rappel de quelques règles :

♦ **équipez-vous** : dès maintenant faites vérifier l'équipement de votre véhicule (état et pression des pneus, éclairage, freins, batterie, balais d'essuie-glaces, antigel) ;

♦ **s'il pleut**, allumez vos codes ;



♦ **en cas de brouillard**, allumez vos codes et feux de brouillard ;

♦ **par temps de neige**, allumez vos codes, envoyez de l'air chaud sur le pare-brise pour éviter le blocage des essuie-glaces et roulez lentement, sans à-coup.

Attention : le verglas, même salé, peut toujours surprendre. Au-dessous de -8°C, le salage est inefficace.

Attention aux accidents !

Au fur et à mesure que les trottoirs s'allongent, il est rappelé que les riverains de ces trottoirs sont tenus, conformément au Code civil et au Code des communes, de dégager la portion de trottoir au droit de leur résidence en cas de verglas, de chutes de neige et de feuilles. Faute de quoi, s'il arrivait un accident devant chez vous, votre responsabilité pourrait être engagée.



IMPÔTS SERVICE

La direction générale des impôts a mis en place un centre d'appels.

 **0 820 32 42 52.**

Il fonctionne sur plages horaires amples de 8 heures à 22 heures en semaine et de 9 heures à 19 heures le samedi.

ENVIRONNEMENT

Collecte "des objets Ménagers encombrants"

Respectez les jours et heures de collecte sur la voie publique.

✓ la collecte des objets encombrants, s'effectue le 3^e lundi tous les 3 mois. Par souci de voisinage et d'environnement, nous vous remercions de bien vouloir déposer vos objets sur le trottoir la veille à partir de 20 heures.

Les prochaines dates sont :

Pour 2004 : 20 décembre,

Pour 2005 : 19 mars, 21 juin, 20 septembre, 20 décembre.

✓ les déchets encombrants collectés : gros appareil ménagers, plastiques ménagers, meubles, matelas, bois, ferraille, cartons en petite quantité...

✓ les déchets encombrants non autorisés : gravats, déchets végétaux (branches, feuillage, etc...), déchets toxiques (bidons d'huile, pots de peinture, produits inflammables, etc...) vitreries, pièces automobiles.

✓ tout dépôt sauvage sur la voie publique en dehors des consignes, des jours et heures de collecte sera puni conformément aux dispositions de l'article R6321 du nouveau code pénal.

✓ chaque foyer peut déposer au maximum 1^{m3} par collecte, chaque élément ne dépassant pas les 50 kg.

UNE CITATION



Source : "Le Monde".

A LOUER OU A VENDRE IMMEUBLE



6, rue des Terres-Fortes
77600
Chanteloup-en-Brie

Bureaux à louer 100 et 150 m² dans bel immeuble sur la zone du Gasset à Chanteloup-en-Brie.

Possibilité de vente de l'immeuble en son entier.

Renseignements auprès
de M. Maurice Page



:
06-07-60-90-78.

ÉTAT CIVIL



Nous leur souhaitons la bienvenue :

Alice Amiot-Willlaume le 17/09/2004
Tristan Fatin..... le 27/10/2004
Anthony Savouret..... le 22/11/2004



Ils nous ont quittés :

Gaëtane-Marie Luquet.. le 18/11/2004
Paule-Marcelle Cognard. le 19/11/2004



MESSES

À l'église Saint-Eutrope
tous les dimanches à 9 h 30.

Dr DRUET-CAZAS Françoise
48, avenue de la Jonchère
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches et jours
fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30

Notre secrétariat vous indiquera et
préviendra le médecin de garde de votre
venue à son cabinet en consultation
uniquement.

En dehors de ce cas et toutes les nuits, en
cas d'urgence grave ou ressentie, veuillez
composer le 15.

NUMÉROS UTILES

SAUR : 0810 017 018.

EDE/GDF : 0810 433 077.

EDE/GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service :
113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Écoute santé : 0 800 150 160.

Sida info service : 0 800 840 800.

Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

Mercredi
14 h 30 à 17 heures,
Vendredi
16 h 30 à 18 h 30.



TAXI M. Éric BON

Taxi à Chanteloup-en-Brie
est à votre disposition
Tél. : 06-07-23-50-54



PHARMACIE LAMONTAGNE

60^{ter} avenue de la Jonchère
77600 Chanteloup-en-Brie

Tél./Fax : 01-60-31-15-24

Stéphane Lamontagne et son assistante
vous accueillent :



le lundi de 14 heures à 20 h 30
du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30
en journée continue.

Pharmacie de garde

- du samedi 20 heures au dimanche 20 heures,
- de la veille du jour férié 20 heures au lendemain 20 heures.

Par décision du Syndicat des Pharmaciens, les tours de gardes ne sont plus communiqués aux mairies. **Vous devez désormais vous renseigner au :**

**Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil
Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.**

Calendrier de collecte des déchets
Chanteloup en Brie
Les services ne sont pas assurés le 1^{er} Mai

Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	15 mars 2005	
Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Récepta des sont à votre disposition en mairie.
Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats végétaux, huiles de vidange, batteries peintures...

Déchetteries du SIETREM Croissy Beaubourg - St Thibault des Vignes		
Horaires d'ouverture	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
lundi - mercredi	9h00 - 13h30	9h00 - 13h00
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00	15h00 - 19h00
samedi	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 19h00
dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00

- Se présenter à chaque fois au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- L'accès est réservé aux seuls particuliers
- Fermeture les jours fériés

SIETREM
3, rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes
fax : 01 64 30 11 00

Un doute, une question
N°Vert 0800 770 061



(Suite de la page 1)

Ce nouveau document remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Il a permis d'adapter son règlement au Schéma Directeur d'Ile-de-France (S.D.R.I.F.) et aux nouvelles directives de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) et enfin de définir dans le détail la future Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Chêne-Saint-Fiacre dont on parle depuis si longtemps.

*
* *

A propos de cette Z.A.C., la dernière étape s'est déroulée à l'EPAMarne où le Conseil d'administration a approuvé, le 17 décembre, le dossier de réalisation.

Ainsi, si tout se déroule comme prévu, les premiers travaux devraient démarrer, fin 2005-début 2006, par la zone d'activité à l'extrême Est de la commune sur l'emplacement actuel de la Cueillette de Chanteloup qui, elle, devrait se réinstaller à l'entrée Sud du village, le long de l'allée de Fontenelle.

La réalisation de cette Z.A.C. se déroulera calmement sur une période de huit à dix années. Laps de temps qui permettra à la commune de maîtriser son évolution, d'accueillir et de bien connaître les nouveaux Chanteloupiens.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés, tout au long du déroulement de cette opération importante, à bien des égards, dans ce bulletin ou à l'occasion de réunions diverses.

En attendant de voir les premières sociétés s'installer à Chanteloup ainsi que les nouveaux résidents, je vous souhaite, au nom du conseil municipal, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Gérard Willaume.

HEURES D'OUVERTURE



Lundi..... 17 heures à 19 heures
Mercredi 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi 9 h 30 à 12 heures
Samedi..... 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat :01-64-12-74-50
Comptabilité :01-64-12-74-51
Service culturel : ...01-60-31-10-48
Périscolaire :01-64-12-74-57
Cabinet du Maire
et urbanisme :01-64-12-74-52
Fax :01-64-12-74-55

Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
Webmaster : 01-60-31-05-91 - E-mail : Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

C
A
N
T
U
L
U
P
I

BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Gérard Willaume.

Comité de rédaction et
conception : Pierrette Munier,
Maryse Théault, Catherine
Akeroyd, Marcel Oulés,
Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3